



Suite à un Accident de travail

1

Protéger

Ne pas aggraver l'accident !



Alerter

- Les Secours
- Le Hiérarchique
- Le service QHSE
- Le CHSCT / CSE



SAMU 18

Secourir



2

Entretien initial



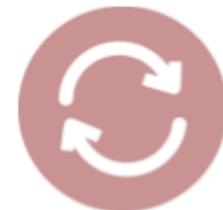
Identifier

- Les faits
- Les tiers
- Les témoins directs et indirects

3

En fonction des lésions

- ▶ Proposition d'un poste aménagé
- ▶ Note explicative au médecin du travail



4

Témoignage

- ▶ Si témoin visuel de l'accident
- ▶ Attestation de témoin

- ▶ Si tiers

- ▶ Constat + Police d'assurance



5

Déclaration d'accident du travail

Intérimaire ▶ Dans les 24h après l'accident

Salarié ▶ Dans les 48h après l'accident

+ Attestation de salaire



6

Entretien de ré-accueil



- ▶ Si accident avec arrêt

- ▶ Entretien de ré-accueil avec le responsable hiérarchique

7

Analyse de l'accident

Avec : le CHSCT, QHSE, l'Exploitant, les Opérateurs, ...

Au maximum 4 semaines après l'événement



8

Gestion des poly-accidentés

- ▶ Si > Ou = à 2 événements (AT/AB) sur période N-1 à N

- ▶ Entretien avec le Directeur de Territoire si ATAA sur année N

- ▶ Participation à la réunion de "sensibilisation poly-accidentés" secteur animée par le Responsable Santé Sécurité + le Directeur de Secteur